



AVIS DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : GUINGUETTE EPHEMERE

Article 1 : Dénomination et adresse de la collectivité

Commune de Teillé

Impasse des jardins

4440 Teillé

Tel : 02 40 97 23 15

Mail : mairie@teille44.fr

Article 2 : Mode de passation

Convention d'occupation du domaine public avec mise en concurrence préalable.

Article 3 : Objet de la mise en concurrence

Activité saisonnière d'animation de type guinguette sur le site du Plan d'eau de Teillé

Article 4 : caractéristiques essentielles de la convention

- Mise à disposition d'un emplacement pour un espace de type guinguette
- Durée 3 mois
- Autorisation temporaire du domaine public pour commerce saisonnier de débit de boissons (Licence 3) et petite restauration
- Redevance d'occupation du domaine Public fixée contractuellement + charges d'électricité et d'eau.

Article 5 : Pièces du dossier de consultation

- 1 avis d'appel public à concurrence
- 1 cahier des charges
- Un plan de situation

Le dossier peut être téléchargé sur le site internet de la commune : www.teille44.fr

Article 6 : Critères de choix

1) Qualités du projet : 50 points

- a) Qualité et diversité des prestations proposées
- b) Respect de l'environnement et intégration paysagère
- c) Bonne connaissance de la commune afin de tenir compte des activités et acteurs déjà présents sur le territoire de la commune, qu'ils soient touristiques, sportifs, culturels ou commerciaux

2) Moyens et méthode mis en œuvre par le candidat pour exploiter : 35 points

- a) Moyens humains et matériel
- b) Moyen financier – budget prévisionnel
- c) Communication

3) Expériences antérieures en rapport avec le projet : 15 points

Article 7 : Dossier de candidatures

Le dossier de candidature devra comporter :

- la présentation du porteur du projet et sa motivation
- la description des prestations proposées
- la période, les jours et heures d'ouverture envisagés (1 ou 2 jours de fermeture obligatoires par semaine, fermeture obligatoire le dimanche à 21h00)
- un budget prévisionnel
- une description des expériences antérieures

Article 8 : Renseignements

- Service technique : M Florent Lirondière.
- Service administratif : Mme Stéphanie Piolain et Mme Catherine ROUIL.

Article 9 : Date limite de réception des offres en mairie :

A l'attention de M. Le Maire

Par courrier postal à Mairie de Teillé - Impasse des jardins - 44440 Teillé

Pour le : **Vendredi 24 février 2023 à 12h00**

Article 10 : Publication

Le présent avis publié sur le site internet de la Commune et affiché sur les panneaux extérieurs de la mairie fait également l'objet d'une parution dans l'écho d'Ancenis.